REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2021_40

OBJET :

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

AVENANT A LA CONVENTION POUR LE DISPOSITIF ZICONORD

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **1er avril 2021 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 25 mars 2021 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 avril 2021*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 33 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absent avec excuses : Néant

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte MACAUDIERE.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20210401-DCM_2021_40-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2021
Affichage : 02/04/2021

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 1er avril 2021 **DCM_2021_40**

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

AVENANT A LA CONVENTION POUR LE DISPOSITIF ZICONORD

Michelle Bouchet, conseillère municipale expose à l'assemblée :

Par délibération du 12 novembre 2020, le conseil municipal avait approuvé une convention pluripartite assurant la pérennisation du dispositif de soutien aux musiciens amateurs « Ziconord », piloté par le service culturel de la Ville de Riorges depuis 2013, en partenariat avec les villes de Mably et de Roanne, le Conseil Départemental de la Loire et la communauté d'agglomération « Roannais Agglomération ».

Comme le prévoit l'article 4 de cette convention, il convient de prendre un avenant annuel pour fixer les contributions de chacun des partenaires.

Pour l'année 2021, ces contributions s'établissent comme suit :

► 1 000 € de la part de chacune des 3 communes de Mably, Riorges et Roanne ;

► 1 000 € sous forme de mise à disposition de personnel ou de matériel du conservatoire d'agglomération de la part de Roannais Agglomération ;

► 6 000 € de la part du Conseil départemental de la Loire.

Les contributions financières sont versées à la commune de Riorges, qui gère le budget du dispositif et rend compte au comité de pilotage de son utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve l'avenant annuel à la convention pour le dispositif Ziconord, à passer pour 2021 avec les villes de Mably et de Roanne, Roannais Agglomération et le Conseil Départemental de la Loire ;

2°) précise que l'objet dudit avenant porte sur les modalités de participation financière et l'engagement des signataires conformément à la convention approuvée par le conseil municipal du 12 novembre 2020.

3°) autorise le maire à le signer.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 6 avril 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN